EXTRACTION

DE

DEUX CORPS ÉTRANGERS

RETENUS DANS L'URÈTRE

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/b22339255

EXTRACTION

DE

DEUX CORPS ÉTRANGERS

RETENUS DANS L'URÈTRE [1]

Par le Docteur Alph. AMUSSAT fils

Les corps étrangers qui peuvent être introduits et retenus accidentellement dans l'urètre, variant beaucoup de forme et de volume, les procédés imaginés et les instruments employés pour leur extraction sont également très-différents. La variété des cas qui peuvent se présenter ne permettant pas d'établir pour le chirurgien une règle de conduite uniforme, c'est le plus ordinairement en faisant appel à ses souvenirs des moyens divers mis en usage dans des cas à peu près semblables, quelquefois même en en imaginant de nouveaux, qu'il parvient à triompher de la difficulté qui se présente. Appelé à donner des soins à deux malades ayant une rétention d'urine, occasionnée par la présence d'un

(1) Travail présenté à l'Académie de médecine de Barcelone, et publié dans le journal *l'Union médicale* du 5 juin 1855.

corps étranger dans l'urètre, j'ai pensé qu'il pourrait être utile de faire connaître les moyens qui m'ont permis de les en débarrasser.

Observation I. — *Fragment d'une grosse bougie en gutta-percha retenu dans l'urètre; rétention d'urine; extraction au moyen d'un lithotriteur d'enfant; guérison.*

Le docteur X., âgé de 40 ans, habitant, à trente lieues de Paris, une ville importante, placée sur le trajet d'un chemin de fer, s'était traité, il y a plusieurs années, d'un rétrécissement de l'urètre par la dilatation, et était parvenu à rendre la miction presque normale. Depuis lors, pour combattre la tendance du point rétréci à diminuer le calibre de l'urètre, il passait tous les mois une bougie assez volumineuse. Le 14 mai 1853, à sept heures du matin, notre confrère introduisit, comme de coutume, une grosse bougie droite en gutta-percha sèche, et au moment où il en abaissait l'extrémité libre pour pénétrer dans la vessie, il sentit un craquement dans l'intérieur du canal; effrayé, il la retira; alors il s'aperçut qu'elle était brisée et que son extrémité était restée dans l'urètre. Il essaya d'uriner, mais la miction fut impossible. Il ne voulut pas permettre que l'on fît de tentatives d'extraction, et accompagné d'un de ses confrères, médecin distingué de la même ville, il vint à Paris. Je vis le malade à onze heures du soir; depuis le matin, il n'avait pas rendu d'urine. Le doigt indicateur de la main droite comprimant le périnée, puis introduit dans le rectum, me permit de constater la présence du fragment de bougie, occupant toute la portion de l'urètre, comprise depuis le bulbe jusqu'au col de la vessie. Ma première pensée fut d'essayer l'extraction avec une pince de Hunter. Afin d'assurer plus de fixité au corps étranger et de l'empêcher de pénétrer dans la vessie pendant les tentatives d'extraction, je priai mon confrère d'introduire son doigt indicateur dans le rectum du malade, et de comprimer le fragment de bougie au travers de la prostate. J'introduisis alors

dans l'urètre une pince de Hunter, et j'essayai vainement à plusieurs reprises de saisir le corps étranger. Je compris bientôt que le ressort des branches de la pince était trop faible pour vaincre la résistance du canal, et pénétrer entre lui et le bout de bougie. Alors je pensai à tenter l'extraction avec un lithotriteur d'enfant, à cuillers plates. En effet, il était possible avec cet instrument de dilater le canal au niveau du corps étranger et de saisir ce dernier. Je mesurai d'abord sur le fragment de la bougie qui avait été retiré l'écartement à donner aux branches pour saisir l'extrémité restée dans l'urètre, et je priai mon confrère de maintenir comme précédemment la bougie, en la comprimant au travers de la prostate, avec le doigt indicateur introduit dans le rectum. Tout étant ainsi disposé, le malade debout devant moi, j'introduisis le lithotriteur dans l'urètre; parvenu au corps étranger, j'ouvris les cuillers un peu au-delà du degré marqué précédemment, indiquant la grosseur du bout de bougie, et je cherchai par un mouvement doux à les faire pénétrer entre le corps étranger et le canal. Après plusieurs tentatives j'y réussis, et, le comprimant modérément, je l'amenai au dehors.



Immédiatement après l'extraction du corps étranger, notre confrère urina facilement et très-abondamment. Je le revis le

lendemain : il se trouvait très-bien, urinait aisément et put retourner chez lui. Depuis lors, la miction a eu lieu comme avant l'accident.

Ma première pensée, lorsque j'eus examiné notre confrère, fut de tenter l'extraction du fragment de bougie qu'il avait dans l'urètre avec la pince de Hunter. Cet instrument ne me permit pas d'atteindre le but que je me proposais, parce que la force d'écartement des branches de la pince ne fut pas assez grande pour vaincre la résistance du canal au point rétréci, et leur permettre de s'introduire entre lui et la bougie. C'est ainsi du moins que je m'expliquai l'insuccès. J'eus alors l'idée de repousser le corps étranger dans la vessie et d'en faire l'extraction immédiate avec les brise-pierre à cuillers ; mais je considérai cette méthode comme la dernière à suivre si je ne réussissais pas plus simplement. Ce fut du reste cette réflexion qui me conduisit à essayer l'extraction directe avec un brise-pierre moyen, qui, comme on vient de le voir, réussit complétement.

En considérant les avantages du brise-pierre à cuillers pour triompher de la résistance du canal, j'ai pensé qu'un instrument de ce genre pourrait servir à la dilatation lente ou brusque des rétrécissements de l'urètre. Dans ce but, j'ai fait exécuter dans les ateliers de M. Charrière fils des instruments ayant la forme de brise-pierre, avec de légères modifications, qui me paraissent les rendre plus convenables pour la dilatation.

OBSERVATION II. — *Calcul arrêté dans l'urètre d'un enfant ; rétention d'urine, fragmentation au moyen d'un foret introduit dans une canule et de la curette ; guérison.*

Le 11 août 1853, un enfant de 10 ans, ayant un calcul engagé dans l'urètre au niveau du bulbe, depuis huit heures

environ, me fut amené par mon confrère, M. le docteur Belloli. On sentait facilement au travers du périnée le corps étranger qui avait le volume et la forme d'un noyau de cerise. Il y avait rétention d'urine depuis le moment où le corps étranger était dans le canal. Le méat urinaire de cet enfant étant assez étroit, j'essayai d'abord de faire rentrer le calcul dans la vessie en le repoussant avec une sonde courbe d'enfant, en argent, par laquelle on injectait de l'eau tiède; mais le calcul était si bien fixé par les parois du canal dans le point qu'il occupait, que ces tentatives n'eurent aucun résultat. J'essayai alors de l'amener dans la partie antérieure du canal avec une petite pince de Hunter; mais, comme dans le cas précédent, il me fut impossible de le saisir. L'enfant étant déjà fatigué, j'engageai ses parents à l'emmener. Le soir, je le revis; rien n'était changé dans la position du calcul, la vessie était seulement plus distendue. J'essayai alors le procédé suivant : l'enfant couché sur le dos, les cuisses fléchies sur le bassin, j'introduisis dans le canal la canule de la pince de Hunter, qui m'avait servi dans la journée, et dans cette canule je fis passer une tige d'acier terminée par une pointe de foret. Je priai alors M. le docteur Belloli de vouloir bien avec une main maintenir le calcul dans une position fixe, tandis qu'avec l'autre il tirait sur la verge, de manière à éviter qu'un pli de muqueuse ne vînt s'interposer entre ma canule et la pierre, et m'exposer à dilacérer le canal avec la pointe du foret. Maintenant avec ma main gauche la canule appliquée sur le calcul, j'imprimai avec la droite un mouvement de rotation au foret, dont la pointe agissait sur le corps étranger. Je recommençai cette manœuvre délicate cinq fois, et chaque fois le jeune malade put rendre de l'urine, qui entraînait une certaine quantité de parcelles noirâtres et dures, appartenant au calcul. A la dernière tentative, j'éprouvai la sensation d'*une plus grande résistance vaincue*. Alors je substituai au premier instrument une petite curette ordinaire, et, dans l'effort que je fis pour l'engager derrière le corps étranger, celui-ci se brisa en trois fragments. Je retirai l'instrument, et le malade urina assez abondamment.

Le 12, je revis l'enfant; il avait continué à uriner et avait rendu deux fragments de calcul noirâtres et en forme de coque. Bains de siége, tisane de chiendent avec la graine de lin, cataplasmes sur le périnée et les parties génitales.

Le 16, la dernière portion de calcul n'a pas été rendue, l'enfant souffrant un peu, je lui promis de le débarrasser le lendemain; mais avant de retourner le voir, j'appris que les parents l'avaient fait transporter à l'hôpital de Charenton, où le fragment de calcul fut extrait très-facilement le surlendemain avec une petite curette ordinaire.

Repousser le calcul dans la vessie et le broyer ensuite, telle fut ma première pensée, lorsque j'eus examiné le jeune B... Ce procédé, ayant été très-souvent employé avec succès par mon père lorsqu'il était appelé auprès d'un malade ayant un fragment de calcul engagé dans l'urètre, à la suite d'une opération de lithotritie, me parut le plus simple et le plus inoffensif, puisqu'il consiste à faire le contraire de ce qui a eu lieu naturellement. J'aurais sans doute réussi si j'avais pu employer une sonde plus volumineuse, ce qui eût été possible *en débridant* le méat urinaire; mais je préférai réserver cette opération pour le cas où d'autres moyens échoueraient. J'écartai de suite la lithotritie urétrale, comme offrant trop de dangers, et l'on a vu que la pince de Hunter ne put me servir à atteindre le but que je me proposais. Le moyen que j'ai mis en usage me paraît avoir réussi, surtout parce que le calcul était composé d'une coque dure, renfermant à l'intérieur une espèce de tissu calcaire spongieux, peu résistant. Je ne puis donc le considérer que comme exceptionnel, jusqu'à ce que d'autres faits viennent établir sa valeur réelle. Néanmoins, comme il est simple, j'ai pensé qu'il pourrait offrir quelque intérêt aux praticiens.

Evreux, A. Hérissey, imp. — 669.